

**Discours de Jean-Marie Barbier,  
Président de l'Association des Paralysés de France  
Strasbourg, 14 juin 2010**

Nous sommes tous réunis aujourd'hui pour exprimer notre indignation et soutenir Ardi et sa famille. Notre présence, ici, à Strasbourg, devant le Parlement Européen symbolise notre appel à une Europe des droits de l'homme, de la solidarité et des libertés.

Ardi, jeune garçon kosovar, souffre d'une maladie dégénérative du cerveau, avec un polyhandicap lourd et atteint d'épilepsie.

Ardi est venu en France avec sa famille en 2008 dans l'espoir d'y être soigné alors qu'il ne pouvait pas bénéficier des soins nécessaires au Kosovo.

Nous sommes réunis pour dénoncer les conditions dans lesquelles il a été expulsé : un « débarquement » d'une dizaine de gendarmes, une irruption pour le moins imprévue, comme si l'on cherchait à arrêter un délinquant, dans un établissement accueillant des enfants polyhandicapés.

Une expérience traumatisante s'il en est pour ces enfants et le personnel de l'IEM !

Pour l'APF, pour nous tous, ces conditions d'expulsion d'un jeune adolescent avec un tel besoin sanitaire sont inexcusables. A l'APF, nous

sommes régulièrement alertés sur des situations comparables : des familles en situation irrégulière avec des enfants ou des adultes très lourdement handicapés. Nous demandons à chaque fois un examen approfondi, humain, prenant en compte l'état de santé et la situation de handicap avant toute procédure d'expulsion. Nous sommes souvent entendus. Et nous devons dénoncer fortement, à chaque fois que cela sera le cas, toute violation aux droits de l'homme, à la dignité humaine.

Nous sommes aussi réunis aujourd'hui pour exprimer notre forte inquiétude sur l'évolution de l'état de santé d'Ardi. Aujourd'hui, au Kosovo, quelles garanties avons-nous de la qualité de vie, d'accompagnement et de soins dont il peut bénéficier ?

Certes, la Préfecture, par l'intermédiaire de l'Agence régionale de santé a finalement envoyé une mission au Kosovo au début du mois de juin.

Certes, l'Etat français apporte un traitement pour quelques semaines.

Certes l'état de santé du jeune homme est stable aujourd'hui. Stable mais en réelle régression depuis le retour dans son pays.

Le rapport que nous avons reçu de l'Agence régionale de santé veut donc nous rassurer.

Mais que penser d'une mission de quelques heures pendant laquelle il n'y a pas eu d'examen médical approfondi d'Ardi ? Et que penser de cette mission officielle mais non indépendante de ceux qui ont ordonné l'expulsion ?

Et puis quelle pérennité dans son traitement ? Que deviendra-t-il après les quelques semaines de médicaments offerts ? D'autant que sa maladie est destinée à progresser...

Et que penser d'un rapport qui laisserait entendre que la situation d'Ardi serait de la responsabilité de sa famille qui n'a pas engagé dès son retour les démarches administratives et médicales nécessaires ! Comment peut-on diffuser à la presse de tels sous-entendus accusateurs alors que cette famille a tout vendu dans son pays pour assurer à son enfant des soins vitaux ? Et cette famille, parents et enfants réunis, ont vécu un véritable traumatisme face à une expulsion qui ne peut être que brutale : comment chacun de nous aurait réagi face à une telle inhumanité ?

L'APF a demandé officiellement au Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Sénat l'organisation d'une enquête parlementaire. On vient de nous répondre qu'une telle démarche ne peut être engagée que par la sollicitation de parlementaires. Nous allons donc nous y attacher pour mobiliser des députés ou des sénateurs.

Enfin, nous sommes donc réunis pour rappeler que, depuis 1998, la loi protège les personnes malades atteintes de pathologies graves contre les expulsions et leur permet d'avoir un titre de séjour ! Ce qui aurait dû être le cas d'Ardi.

Et faut-il le préciser : l'état de santé d'une personne et la nécessité de soins quotidiens importants ne peuvent pas passer au second plan de logiques administratives et politiques

Aujourd'hui nous sommes très inquiets, et face au silence assourdissant des pouvoirs politiques français, nous en appelons à l'Europe !

L'Europe des droits de l'homme, de la solidarité et des libertés !

Il est inacceptable de violer ainsi la dignité des personnes et de bafouer avec autant d'arrogance et de mépris les droits de l'homme, et plus particulièrement ceux de l'enfant !

La France a ratifié récemment la Convention Internationale des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées : est-ce ainsi qu'elle la met en œuvre ?

Hors de toute politique et de toute polémique, nous sommes réunis pour affirmer que nous voulons vivre dans un pays qui respecte les droits de l'homme et pour affirmer que la solidarité a encore un sens en France.

Nous le réaffirmerons encore cette semaine lors de la prochaine séance du conseil national consultatif des personnes handicapées.

Alors continuons à nous mobiliser pour Ardi et de sa famille.